

Rapport annuel

au 31 décembre 2014

LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO

Part «C»

Part «D»

Part «E»

Part «I»

Part «S»

FORME JURIDIQUE DE L'OPCVM

SICAV de droit français

CLASSIFICATION

Actions de pays de la zone euro

Document public

LA BANQUE



POSTALE

La Banque Postale Asset Management – 34, rue de la Fédération 75737 Paris Cedex 15

La Banque Postale Asset Management est une société de gestion agréée par l'AMF sous le n° 95015 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 5 099 733 euros – 344 812 615 RCS Paris

labanquepostale-am.fr

Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition du Conseil d'Administration

Liste des mandats et fonction des administrateurs

Rapport de gestion

COMPTES ANNUELS

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

CERTIFICATION DU CONTRÔLEUR LÉGAL DES COMPTES

Rapport du Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Président

- **M. Xavier QUERAT-HEMENT**
Directeur de la Qualité du Groupe La Poste
La Poste

Administrateurs

- **M. Mohammed SASSENOU**
Directeur ISR et Développement Durable
La Banque Postale Asset Management
- **La Banque Postale Asset Management**
Représentée par Mme Clotilde DAIGNES
Directeur des Ventes
La Banque Postale Asset Management
- **La Banque Postale**
Représentée par M. Nicholas VANTREESE
Responsable Développement Durable - DRH
La Banque Postale

Directeur Général

- **M. Olivier HAKIM**
Gérant actions
La Banque Postale Asset Management

Commissaire aux comptes

- **Cabinet DELOITTE & ASSOCIES**
Représenté par M. Olivier GALIENNE

Liste des mandats et fonction des administrateurs

Au titre de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, sont présentés ci-après les mandats des administrateurs de la SICAV.

Les Informations relatives aux mandats et fonctions exercées durant l'exercice ont été transmises à la SICAV par chaque mandataire social, sous sa seule responsabilité.

Sociétés	Mandats	Fonction exercée	Démission au
Xavier QUERAT-HEMENT			
SA La Poste		Directeur de la Qualité du Groupe La Poste	
SICAV LBPAM Responsable Actions Euro	Président du CA et Administrateur	Néant	
SA Atout Pierre Habitation	Membre du Conseil de Surveillance	Néant	
Olivier HAKIM			
SA à Directoire		Gérant Actions	
La Banque Postale Asset Management			
SICAV LBPAM Responsable Actions Euro	Directeur Général	Néant	
SICAV LBPAM Actions France	Directeur Général Délégué	Néant	
Mohammed SASSENOU			
SA à Directoire		Responsable ISR et Développement Durable	
La Banque Postale Asset Management			
SICAV Libertés & Solidarité	Directeur Général Délégué	Néant	
SICAV LBPAM Responsable Actions Euro	Administrateur	Néant	
Clotilde DAIGNES			
SA à Directoire		Directeur des ventes	
La Banque Postale Asset Management			
SICAV LBPAM Actions 80	Directeur Général Délégué <i>(depuis le 14 novembre 2014)</i>	Néant	
SICAV LBPAM Actions Europe Monde	Directeur Général Délégué <i>(depuis le 14 novembre 2014)</i>	Néant	
SICAV LBPAM Responsable Actions Euro	RP de LBPAM, Administrateur <i>(depuis le 5 septembre 2014)</i>	Néant	
Nicholas VANTREESE			
SA à Directoire La Banque Postale		Responsable Développement Durable - DRH	
SICAV LBPAM Responsable Actions Euro	RP de LBP, Administrateur	Néant	
SICAV Libertés & Solidarité	RP de LBP, Administrateur <i>(depuis le 9 juillet 2014)</i>	Néant	

Informations réglementaires concernant l'OPCVM

Durant l'été 2014, la mise à jour du prospectus de votre SICAV a été effectuée afin (i) de tenir compte des évolutions réglementaires liées à la Directive AIFM et (ii) de préciser l'élément comptable suivant : la possibilité d'utiliser le report sur les sommes distribuables, sans modification des modalités d'affectation des actions concernées.

Commentaire de gestion

Après un positionnement prudent en début d'année, la sensibilité de la SICAV a été augmentée à partir de juin (hausse du beta vers un niveau proche de 1,05), suite à la réunion de la BCE (annonce de mesures non-conventionnelles significatives).

Dans ce contexte, le secteur automobile a été renforcé, avec des achats de BMW et Volkswagen. Le secteur a bénéficié du redressement des immatriculations, de la hausse du dollar, et enfin de la baisse du baril. En fin d'année nous avons entré Valeo. Le groupe bénéficie d'un portefeuille de produits axé autour des réductions de CO₂, de son exposition à l'Asie (objectif de doubler le CA en quatre ans en Chine, avec une amélioration de la marge), ce qui lui permet d'afficher un niveau de croissance organique élevé.

Du point de vue de l'ISR, si le secteur automobile (constructeurs et équipementiers) est aujourd'hui sous le feu des critiques des pouvoirs publics, des ONG voire même de certaines instances internationales (Organisation Mondiale de la Santé), il n'en reste pas moins que les transports sont un poumon de l'activité économique (échanges, déplacements...), et que des efforts de réduction de la pollution et d'offres alternatives sont faits de la part des constructeurs et des équipementiers. Sur ce secteur nous sommes donc attentifs à différents risques et opportunités dans l'analyse ESG des entreprises : le positionnement de l'entreprise vis-à-vis de l'environnement, la qualité des produits, la sécurité pour les clients, la relation pérenne avec les fournisseurs, la gestion des ressources humaines, le positionnement de l'entreprise face aux nouveaux marchés (pays émergent et éco-mobilité) et enfin, le respect des standards de gouvernance.

À titre d'exemple, BMW est une de nos valeurs préférées : intégration ambitieuse des enjeux de réduction de l'efficacité énergétique des véhicules malgré un positionnement premium (EfficientDynamics, BMWi...), innovation à la fois sur l'électrique, l'hybride et l'hydrogène afin d'être prêt à toute évolution du marché. Concernant les ressources humaines et la sécurité des employés, les pratiques sont aujourd'hui de haut niveau, même si on peut s'interroger sur la répliquabilité du modèle apaisé avec les syndicats dans les pays autres que l'Allemagne (qui compte toujours 75 % des employés). La structure contrôlée et familiale de l'entreprise ne semble pas remettre en cause l'indépendance des dirigeants et assure toujours une vision long terme.

Nous avons également augmenté l'exposition du secteur bancaire, en renforçant ING, et en entrant Unicredit. Standard Chartered a été vendu.

Au cœur de l'économie, le secteur bancaire joue un rôle d'intermédiaire important par ses nombreuses interactions avec les autres agents économiques. Les principaux enjeux ESG sont liés à la gouvernance (protection des clients, gestion des risques, gouvernance d'entreprise, encadrement des prises de risques), les enjeux sociaux et environnementaux étant quant à eux plus indirects.

Concernant BNP Paribas, nous avons fait le choix de conserver la banque dans l'univers d'investissement malgré la violation des embargos américains. Les graves manquements de gouvernance ont été reconnus, et les mesures engagées nous semblent sérieuses (changements au conseil, centralisation de la fonction de conformité, création de comités dédiés, renforcement des critères de conformité dans la rémunération). Nous restons donc attentifs à la mise en œuvre des mesures, à travers un dialogue suivi avec l'entreprise. Dans une approche Best-in-Class au sein du secteur bancaire, nous considérons que BNP Paribas a relativement bien formalisé sa stratégie RSE, et que la gestion des risques reste globalement de qualité comme en témoigne la solidité du groupe et l'absence de mise en cause dans les controverses répétées qui touchent de nombreuses autres banques d'investissement.

Le poids du secteur de la construction a été renforcé, avec l'achat de Saint-Gobain et de CRH. CRH réalise 60 % de son EBITDA aux États-Unis, et bénéficie donc de la reprise de la construction dans cette zone (et de la hausse du dollar).

L'exposition au secteur de la chimie a bénéficié de l'achat de Symrise. BASF a été allégé (impact négatif de la baisse du baril sur sa division Oil & gas).

Dans une moindre mesure, les secteurs suivants ont également vu leur poids augmenter sur l'année :

- Loisirs : achat de Sodexo et de Lufthansa (ce dernier bénéficiant de la baisse du baril)
- Distribution : Inditex a été arbitrée au profit de Kering (le groupe est bien placé dans le segment du luxe du fait de la croissance de ses marques secondaires) et de Casino

La sous-pondération sur le secteur des services aux collectivités a été réduite avec le renforcement de GDF Suez, Snam et l'entrée d'Iberdrola.

Ces achats ont été réalisés au détriment du secteur pétrolier, au sein duquel plusieurs arbitrages ont été effectués. ENI a été vendu suite à la sortie du titre de l'univers ISR de LBPAM. En contrepartie, OMV, Repsol et Statoil ont été achetés. CGG a été sorti, compte tenu de perspectives difficiles en termes d'activité.

La décision de la sortie d'ENI est largement liée aux suspicions récurrentes d'implication dans des affaires de corruption et à une réponse peu adéquate sur ces enjeux. En effet, le secteur pétrolier est fortement exposé à ce risque.

Nous avons également réduit significativement le secteur du luxe et des produits d'hygiène pour revenir à une position en ligne avec l'indice. Nous avons vendu Christian Dior, puis LVMH, qui est sorti de l'univers ISR de LBPAM.

De notre point de vue, la stratégie RSE de LVMH souffre de son organisation décentralisée : la volonté de coordination est faiblement portée par la direction, et les engagements sont hétérogènes d'une marque à l'autre. D'autre part, la gouvernance du groupe reste problématique : opacité des conventions réglementées, double-présidence de Bernard Arnault chez l'actionnaire Christian Dior et chez LVMH, interrogations sur le fonctionnement du conseil (taille importante, faible indépendance, faible nombre de réunions).

Adidas a également été sorti, en anticipation d'une révision en baisse des perspectives lors de la publication des résultats semestriels. Nous avons pris des profits sur L'Oréal, et avons entré Henkel, bien placé pour profiter de la baisse des matières premières avec la baisse du baril.

Nous avons diminué notre exposition au secteur de la santé. Nous avons vendu Sanofi (déception sur la franchise diabète aux États-Unis) au profit d'Essilor et de Merck KGaA. Lors d'une réunion en juin, le management d'Essilor a donné des perspectives supérieures aux attentes du marché qui nous semblent réalistes étant donné le dynamisme des marchés sous-jacents et le positionnement du groupe.

La surpondération du secteur de l'assurance a été baissée (sortie de Scor, allègement d'Allianz), tout comme celle sur le secteur immobilier (Klépierre a été arbitré au profit d'Unibail).

Nous avons par ailleurs fait quelques arbitrages intra-sectoriels. Dans le secteur alimentation-boissons, nous avons vendu Pernod Ricard (poursuite du déstockage dans le cognac en Chine) au profit d'Ab InBev. Dans les media, SES a été renforcé et Publicis allégé. Nous avons maintenu le poids du secteur télécom à un niveau inférieur à l'indice et arbitré KPN au profit de Telefonica Deutschland. Dans le secteur de la technologie nous avons pris des profits sur ASML (hausse de près de 60 % entre début mai et la fin de l'année).

Plusieurs arbitrages ont enfin été réalisés dans le secteur de l'industrie. Fraport a été entré dans le fonds. Le groupe affiche une amélioration des chiffres de trafic sur l'aéroport de Francfort et devrait renouer avec une situation de free cash-flow positive. Nous avons acheté Randstad ; le secteur du recrutement est très corrélé à la reprise économique, et le groupe réalise 65 % de ses revenus en Europe. Nous avons entré Philips qui devrait tirer les profits de l'important travail de restructuration qui a été mené. À l'opposé, nous avons vendu Eurotunnel (potentiel d'appréciation désormais limité), et Edenred, fortement impacté par les variations des devises. Alstom et Siemens ont été allégés au profit de Schneider.

Au 31/12/2014, la SICAV LBPAM Responsable Actions Euro est surpondérée sur le secteur financier (banques, assurance et immobilier), la technologie, l'automobile, la construction, les media et la distribution. Les principales sous-pondérations concernent le secteur pétrolier, les services aux collectivités, la santé, l'alimentation-boissons et les télécoms. La SICAV n'est pas investie sur le secteur des ressources de base.

L'évaluation du risque global du portefeuille est réalisée par la méthode du calcul de l'engagement. La somme de l'exposition issue de l'investissement de titres en direct et de l'engagement est limitée à 100 % de l'actif net de la SICAV.

Une référence aux performances de l'OPCVM est disponible sur le site internet de La Banque Postale Asset Management (onglet « Documentation » puis « Reporting ») :

www.labanquepostale-am.fr ou sur simple demande écrite auprès de La Banque Postale Asset Management, 34, rue de la Fédération – 75015 Paris.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Adhésion de l'OPCVM à diverses initiatives

Le FCP LBPAM Responsable Actions Euro adhère au Code de transparence pour les OPCVM ISR ouverts au public, approuvé par l'AFG et le FIR.

LBPAM Responsable Actions Euro a obtenu le Label ISR Novethic en septembre 2014, pour la sixième année consécutive.

Description des principaux critères et analyse des émetteurs

L'approche choisie pour cet OPCVM est l'approche « best-in-class ». Ainsi, l'objectif de l'OPCVM est d'investir dans des entreprises ayant les meilleures pratiques au sein de leur secteur d'activité en faveur du développement durable, c'est-à-dire un développement qui concilie performance, respect de l'environnement naturel, cohésion sociale et bonne gouvernance. Ces entreprises, tout en contribuant à l'émergence d'une croissance économique soutenable, offrent des espérances de rendement boursier élevé sur le long terme.

Nous utilisons l'approche « best-in-class » pour la sélection des émetteurs selon les critères extra-financiers. Celle-ci s'appuie sur deux types d'analyse :

Analyse quantitative :

- L'ensemble des critères ESG évalués par trois agences de notation extra-financière sont pris en compte (MSCI ESG Research, Vigeo, Oekom),
- Les équipes d'analyse ESG de sociétés de courtage évaluent les entreprises selon les critères ESG.
 - Les critères ESG peuvent avoir un poids différent d'un secteur à l'autre. Par exemple, les critères de gouvernance sont particulièrement prépondérants dans l'analyse du secteur bancaire, alors que les critères environnementaux sont renforcés dans l'analyse du secteur automobile.
 - Les données issues de ces différentes sources sont comparées, afin d'aboutir à une Note ESG pour chaque entreprise entre 1 et 5 (du meilleur au moins bon).

Analyse qualitative :

- Afin de gagner en réactivité, et grâce au dialogue engagé avec les entreprises, les analystes ISR peuvent ajuster la Note ESG issue de l'analyse quantitative.
- La Note ESG peut être ajustée suite à une rencontre avec l'entreprise, ou grâce au travail de veille effectué par les analystes ISR (évolutions réglementaires, incidents, déclarations des dirigeants, enquêtes menées par des ONG ou des syndicats, etc.).

Les critères ESG peuvent donc avoir un poids différent d'un secteur à l'autre. Par exemple, les critères de gouvernance sont particulièrement prépondérants dans l'analyse du secteur bancaire, alors que les critères environnementaux sont renforcés dans l'analyse du secteur automobile.

L'évaluation ESG est revue à un rythme trimestriel.

Description de la méthodologie d'analyse et processus d'investissement

La définition de l'univers d'investissement ISR se fait en 4 temps :

- Filtre d'exclusion sectorielle : Les entreprises appartenant aux secteurs « Aérospatiale et défense », « Tabac » et « Jeux » sont exclues.
- Filtre d'exclusion normative : Les entreprises ayant violé de manière grave et/ou répétée les principes du Pacte Mondial (droits de l'Homme, conditions de travail, environnement et lutte contre la corruption) sont exclues.
- Filtres « indicateurs quantitatifs » : Au sein de cet univers restant, les entreprises ayant une évolution d'effectifs particulièrement négative, et celles ayant l'intensité carbone la plus élevée par rapport à leur secteur sont éliminées.

- Filtre « Risque ESG » : Au sein de cet univers restant, les entreprises développant les meilleures pratiques en termes ESG au sein de chaque secteur sont sélectionnées, à partir de la Note ESG de 1 à 5, issue du travail d'analyse. Pour composer l'univers ISR, il est tenu compte des contraintes de représentativité sectorielle, pour les besoins de la gestion financière.

La démarche de LBPAM se distingue par une approche ISR à fort taux de sélectivité : seules 30 à 35 % des entreprises de l'indice de référence font partie de l'univers d'investissement ISR de LBPAM Responsable Actions Euro.

Une fois l'univers ISR déterminé, il est transmis au gérant, qui applique sa méthodologie d'analyse financière classique et construit ainsi le portefeuille final du fonds.

Si une entreprise est écartée de l'univers suite à la mise à jour de l'analyse ESG, les titres détenus en portefeuille doivent être vendus dans un délai d'un mois, dans l'intérêt des porteurs.

Mise à disposition d'informations ESG

LBPAM publie sur son site Internet la composition détaillée du portefeuille et un rapport ISR expliquant l'impact de la prise en compte des critères ESG sur la construction du portefeuille. Ces documents sont mis à jour tous les trois mois. Par ce biais, LBPAM souhaite donner à ses clients les moyens d'estimer la qualité de la démarche ISR mise en œuvre.

Informations relatives aux cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT) et Instruments financiers dérivés de type contrat d'échange sur rendement global (Total Return Swap (TRS))

Cessions et acquisitions temporaires de titres (CATT)		Instruments financiers dérivés de type Total Return Swap (TRS)			
Exposition brute obtenue au travers des CATT à la clôture de l'exercice	15 405 572,94 €	Exposition brute sous-jacente atteinte au travers des TRS à la clôture de l'exercice	Non applicable		
Identité des contreparties des CATT pouvant être utilisées par l'OPC à la date de clôture de l'exercice	Barclays Bank plc BNP PARIBAS BNP PARIBAS ARBITRAGE BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES CA-CIB CREDIT SUISSE SECURITIES LTD COMMERZBANK AG DEUTSCHE BANK AG HSBC FRANCE LA BANQUE POSTALE NATIXIS NOMURA INTERNATIONAL PLC MORGAN STANLEY BANK AG SOCIETE GENERALE UBS LIMITED	Identité des contreparties de TRS pouvant être utilisées par l'OPCVM à la date de clôture de l'exercice	Non applicable		
Type et le montant des garanties financières reçues par l'OPC afin de réduire le risque de contrepartie à la date de clôture	Type	Montant	Type et le montant des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie à la date de clôture de l'exercice	Type	Montant
	Uniquement cash euro (€)	15 404 960,00 €		Non applicable	Non applicable
Revenus Brut découlant des CATT sur l'exercice (hors intérêts perçus sur le collateral)	318 607,75 €				
Coûts et frais opérationnels (TTC) directs et indirects occasionnés par le recours au CATT sur l'exercice	122 241,46 € Pour information, le cas échéant, les coûts opérationnels directs et indirects reviennent à la Société de Gestion.				

Distribution des dividendes

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices au titre des **actions C** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/12/11	2012	Néant	Néant	Néant
31/12/12	2013	Néant	Néant	Néant
31/12/13	2014	Néant	Néant	Néant

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices au titre des **actions D** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/12/11	2012	2 440 454,68	2 426 099,07	14 355,62
31/12/12	2013	2 060 240,66	2 060 240,66	0
31/12/13	2014	1 301 158,40	1 301 158,40	0

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices au titre des **actions E** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/12/11	2012	Néant	Néant	Néant
31/12/12	2013	Néant	Néant	Néant
31/12/13	2014	Néant	Néant	Néant

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices au titre des **actions I** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/12/11	2012	Néant	Néant	Néant
31/12/12	2013	Néant	Néant	Néant
31/12/13	2014	Néant	Néant	Néant

Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices au titre des **actions S** (CGI art.243bis et 158)

Année du résultat	Exercice de distribution	Montant distribué	Montant éligible à l'abattement	Montant non éligible à l'abattement
30/12/11	2012	Néant	Néant	Néant
31/12/12	2013	Néant	Néant	Néant
31/12/13	2014	Néant	Néant	Néant

Procédure de suivi et de sélection des intermédiaires

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPCVM, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

Politique d'exercice des droits de vote

La Banque Postale Asset Management tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPCVM dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT, 34 rue de la Fédération, 75015 Paris.

Compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de La Banque Postale Asset Management : www.labanquepostale-am.fr.

Comptes annuels

BILAN ACTIF AU 31/12/2014 EN EUR

	31/12/2014	31/12/2013
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	350 637 576,52	347 307 665,81
Actions et valeurs assimilées	318 684 426,94	335 662 106,28
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	318 684 426,94	335 662 106,28
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Non négo­ciées sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négo­ciables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négo­ciés sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	16 547 576,64	4 635 521,82
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 547 576,64	4 635 521,82
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	15 405 572,94	7 010 037,71
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	15 405 572,94	7 010 037,71
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché régle­menté ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	136 739,70	222 783,30
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	136 739,70	222 783,30
Comptes financiers	9 007,10	213 926,37
Liquidités	9 007,10	213 926,37
Total de l'actif	350 783 323,32	347 744 375,48

BILAN PASSIF AU 31/12/2014 EN EUR

	31/12/2014	31/12/2013
Capitaux propres		
Capital	300 837 680,91	330 169 924,69
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	1 373,12	1 931,70
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	21 440 704,45	6 472 830,17
Résultat de l'exercice (a, b)	3 645 626,55	3 249 781,59
Total des capitaux propres (= Montant représentatif de l'actif net)	325 925 385,03	339 894 468,15
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	18 354 952,48	7 769 279,59
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	18 354 952,48	7 769 279,59
Comptes financiers	6 502 985,81	80 627,74
Concours bancaires courants	6 502 985,81	80 627,74
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	350 783 323,32	347 744 375,48

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2014 EN EUR

	31/12/2014	31/12/2013
Opérations de couverture		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
Autres opérations		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2014 EN EUR

	31/12/2014	31/12/2013
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4,67	71,26
Produits sur actions et valeurs assimilées	6 395 254,66	7 012 722,84
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 596 950,00	1 185 562,50
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	318 607,75	285 673,98
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
Total (1)	8 310 817,08	8 484 030,58
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	122 241,46	106 075,83
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	11 944,63	2 223,79
Autres charges financières	0,00	0,00
Total (2)	134 186,09	108 299,62
Résultat sur opérations financières (1 - 2)	8 176 630,99	8 375 730,96
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 470 616,76	4 583 883,87
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	3 706 014,23	3 791 847,09
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-60 387,68	-542 065,50
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
Résultat (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6)	3 645 626,55	3 249 781,59

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié. Ce règlement intègre la nouvelle classification AIFM des OPC, mais ne modifie pas les principes comptables applicables ni les méthodes d'évaluation des actifs et passifs.

Comme indiqué dans la note de présentation de l'ANC, la terminologie et la répartition de la rubrique OPC à l'actif du bilan ont été modifiées comme suit et peuvent être détaillées de la manière suivante :

- La sous-rubrique « OPCVM et Fonds d'investissement à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalent d'autres pays » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPCVM européens coordonnés et OPCVM français à vocation générale ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne » correspond à l'ancienne sous-rubrique « OPCVM réservés à certains investisseurs - FCPR - FCIMT ».
- La sous-rubrique « Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC cotés ».
- La sous-rubrique « Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'Union Européenne et organismes de titrisations non cotés » correspond à l'ancienne sous-rubrique « Fonds d'investissement et FCC non cotés ».
- La sous-rubrique « Autres organismes non européens » a été introduite par le Règlement n° 2014-01.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

1. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé sont évaluées à partir des cours les plus représentatifs parmi les cours de bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé européen sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour.
 - Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé de la zone Asie-Pacifique sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de clôture du jour
 - Dans le contexte actuel de crise des marchés financiers, les cours contribués ou diffusés sur des bases données intégrés dans la valorisation du portefeuille peuvent différer des prix de transactions
2. Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation.
3. Les valeurs mobilières, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé, sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.
4. Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.
5. À l'exception des Bons du Trésor français dont le cours est publié par la Banque de France, les titres de créances négociables et assimilés (contrat de pension, etc.) sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres à moins de trois mois de durée de vie résiduelle, en l'absence de sensibilité particulière peuvent être évalués suivant une progression linéaire sur la période restant à courir entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui du remboursement.
6. Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance ou la dette représentative des titres prêtés ou empruntés est également évaluée à la valeur de marché des titres.
 - b. Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension sont évalués à la valeur fixée dans le contrat.

La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché.
7. Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
 - b. Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours de devises publié par la Banque Centrale Européenne au jour de l'évaluation

- c. Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.
- 8. Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts ou d'indices sont évaluées de la manière suivante :
 - a. Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie future (principal et intérêt) au taux d'intérêt de marché.
 - b. Les contrats d'échanges de conditions de taux d'intérêts de durée résiduelle inférieure à trois mois peuvent être valorisés suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence ou de valorisation et celui au terme de l'opération.
 - c. Les plus ou moins-values issues des opérations d'échanges de devises sont valorisées suivant une progression linéaire sur la période restant à courir, entre le dernier prix de référence et celui au terme de l'opération.
 - d. L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- 9. Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan
L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.
- 10. Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.
- 11. Pour les actions C, D, et E, le prospectus prévoit :
 - un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,50 % TTC de l'actif net.
 Pour les actions S le prospectus prévoit :
 - un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,70 % TTC de l'actif net. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat.
 Pour les actions I, le prospectus prévoit un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,20 %
- 12. Pour les actions C, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction) est de 1,40 % TTC sur l'actif moyen annuel.
Pour les actions D, le taux global de provision de frais de gestion (hors frais de transaction) est de 1,40 % TTC sur l'actif moyen annuel.
Pour les actions E, le taux global de provision de frais de gestion fixe (hors frais de transaction) est de 0.84 % TTC. Pour les actions S, le taux global de provision de frais de gestion fixe (hors frais de transaction) est de 1,40 % TTC.
Pour les actions I, le taux global de provision de frais de gestion fixe (hors frais de transaction) est de 0,70 % TTC.
- 13. Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.
- 14. Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de décembre.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des Revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Sommes Distribuables	Actions « C », « I », « S »	Actions « D » et « E »
Affectation du résultat net	Capitalisation	Capitalisation et/ou Distribution
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisés	Capitalisation	Distribution (totale ou partielle) et/ou Report (total ou partiel) et/ou Capitalisation (totale ou partielle) sur décision de la société de gestion (à compter du 1 ^{er} janvier 2013)

2. Évolution de l'actif net au 31/12/2014 EN EUR

	31/12/2014	31/12/2013
Actif net en début d'exercice	339 894 468,15	345 260 768,56
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	37 576 681,43	38 931 025,22
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-54 822 709,54	-96 673 493,03
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	29 649 865,99	24 586 213,95
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 686 168,72	-17 119 394,20
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	15,22	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-717 550,90	-886 832,83
Différences de change	-931 194,75	283 212,87
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-20 442 877,67	43 781 361,18
Différence d'estimation exercice N	41 144 660,93	61 587 538,60
Différence d'estimation exercice N-1	-61 587 538,60	-17 806 177,42
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N-1	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 301 158,40	-2 060 240,66
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 706 014,23	3 791 847,09
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	325 925 385,04	339 894 468,15

3. Compléments d'information

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Hors-bilan		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 007,10	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 502 985,81	2,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 007,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	6 502 985,81	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN

	NOK		GBP				Autres devises	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 264 764,43	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	2 341,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	9 007,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	3 836,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	31/12/2014
Créances	
Souscriptions à recevoir	134 104,22
Autres créances	2 635,48
Total des créances	136 739,70
Dettes	
Achats à règlement différé	1 712 518,01
Rachats à payer	54 532,38
Frais de gestion	374 436,09
Collatéraux	16 113 817,02
Autres dettes	99 648,98
Total des dettes	18 354 952,48

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En actions	En montant
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO C		
Actions souscrites durant l'exercice	127 096,01131	17 441 594,73
Actions rachetées durant l'exercice	-133 754,01911	-18 564 305,65
Solde net des souscriptions/rachats	-6 658,00780	-1 122 710,92
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO S		
Actions souscrites durant l'exercice	99 455,67655	8 999 051,13
Actions rachetées durant l'exercice	-169 307,85798	-15 435 465,14
Solde net des souscriptions/rachats	-69 852,18143	-6 436 414,01
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I		
Actions souscrites durant l'exercice	669,00000	8 167 846,07
Actions rachetées durant l'exercice	-512,05900	-6 390 757,66
Solde net des souscriptions/rachats	156,94100	1 777 088,41
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO D		
Actions souscrites durant l'exercice	25 335,84626	2 893 636,77
Actions rachetées durant l'exercice	-123 530,68188	-14 160 499,89
Solde net des souscriptions/rachats	-98 194,83562	-11 266 863,12
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E		
Actions souscrites durant l'exercice	6,97197	74 552,73
Actions rachetées durant l'exercice	-24,69499	-271 681,20
Solde net des souscriptions/rachats	-17,72302	-197 128,47

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO C	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO S	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO D	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E	
Commissions de rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Total des commissions acquises	0,00

3.7.FRAIS DE GESTION

	31/12/2014
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 194 087,82
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 200 090,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	114 885,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 946 417,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,40
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15 135,32
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,84
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des titres faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2014
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des titres constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2014
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille

	Code Isin	Libellés	31/12/2014
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			16 547 576,64
	FR0010805135	LBPAM EONIA 3-6 MOIS I FCP 5DEC	16 547 576,64
Instruments financiers à terme			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1 373,12	1 931,70
Résultat	3 645 626,55	3 249 781,59
Total	3 646 999,67	3 251 713,29
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	924 646,00	793 171,77
Total	924 646,00	793 171,77
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	903 708,09	824 919,89
Total	903 708,09	824 919,89
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	340 603,96	265 663,03
Total	340 603,96	265 663,03
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO D		
Affectation		
Distribution	1 401 918,45	1 342 447,82
Report à nouveau de l'exercice	0,00	1 488,56
Capitalisation	49 658,07	0,00
Total	1 451 576,52	1 343 936,38
Informations relatives aux actions ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions	1 168 265,37162	1 266 460,20724
Distribution unitaire	1,20	1,06
Crédits d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	122 850,70	91 787,65
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	26 465,10	24 022,22
Total	26 465,10	24 022,22

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2014	31/12/2013
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	21 440 704,45	6 472 830,17
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	21 440 704,45	6 472 830,17
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 647 811,55	1 638 213,10
Total	5 647 811,55	1 638 213,10
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	5 519 810,06	1 704 920,17
Total	5 519 810,06	1 704 920,17
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 268 159,22	325 486,78
Total	1 268 159,22	325 486,78
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	8 898 061,25	2 769 990,53
Total	8 898 061,25	2 769 990,53
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	106 862,37	34 219,59
Total	106 862,37	34 219,59

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2010	30/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014
Actif net Global en EUR	343 576 623,99	301 259 338,97	345 260 768,56	339 894 468,15	325 925 385,03
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO C					
Actif net en EUR	82 023 090,60	69 805 115,39	79 595 378,20	85 812 486,56	85 940 190,44
Nombre de titres	700 550,20602	712 550,55008	675 580,65225	622 058,46174	615 400,45394
Valeur liquidative unitaire en EUR	117,08	97,96	117,81	137,94	139,64
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	2,63	9,17
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	1,30	1,95	1,80	1,27	1,50
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO S					
Actif net en EUR	84 669 608,27	73 041 157,17	86 058 326,07	89 306 699,65	83 992 684,04
Nombre de titres	1 096 899,63234	1 132 659,26105	1 110 792,80117	984 499,32987	914 647,14844
Valeur liquidative unitaire en EUR	77,18	64,48	77,47	90,71	91,83
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	1,73	6,03
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,74	1,17	1,11	0,83	0,98
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I					
Actif net en EUR	18 131 746,03	32 283 004,92	40 701 452,96	17 064 116,43	19 356 859,57
Nombre de titres	1 773,69019	3 755,69019	3 915,00000	1 392,05900	1 549,00000
Valeur liquidative unitaire en EUR	10 222,61	8 595,75	10 396,28	12 258,18	12 496,35
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	233,81	818,69
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	164,61	218,98	212,98	190,84	219,88
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO D					
Actif net en EUR	157 093 600,32	124 882 787,52	137 160 900,34	145 917 462,24	135 005 553,12
Nombre de titres	1 533 868,44790	1 472 903,35677	1 372 320,26099	1 266 460,20724	1 168 265,37162
Valeur liquidative unitaire en EUR	102,41	84,78	99,94	115,21	115,56
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	2,18	7,61
Distribution unitaire en EUR sur résultat	1,14	1,70	1,53	1,06	1,20
Crédit d'impôt unitaire en EUR	0,19	0,13	0,076	0,074	*
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,04
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E					
Actif net en EUR	1 658 578,77	1 247 273,97	1 744 710,99	1 793 703,27	1 630 097,86
Nombre de titres	182,39802	163,35403	189,19437	165,19437	147,47135
Valeur liquidative unitaire en EUR	9 093,18	7 635,40	9 221,79	10 858,13	11 053,65
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes en EUR	0,00	0,00	0,00	207,14	724,63
Capitalisation unitaire en EUR sur résultat	131,92	182,67	177,21	145,41	179,45

* Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12 INVENTAIRE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLIANZ HOLDING	EUR	85 000	11 674 750,00	3,58
BASF SE	EUR	93 864	6 559 216,32	2,01
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	155 811	13 987 153,47	4,29
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	117 000	1 618 110,00	0,50
FRAPORT AG	EUR	47 000	2 257 880,00	0,69
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	55 000	4 918 100,00	1,51
LINDE AG	EUR	95 697	14 756 477,40	4,52
MERCK KGA	EUR	41 000	3 215 220,00	0,99
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	37 000	6 132 750,00	1,88
SAP SE	EUR	215 162	12 535 338,12	3,85
SIEMENS AG NAMEN	EUR	122 000	11 437 500,00	3,51
SYMRISE AG	EUR	76 000	3 809 880,00	1,17
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDI	EUR	2 139 664	9 444 476,90	2,90
VOLKSWAGEN AG PRIVILIGIEE NON VTG PRF	EUR	63 537	11 732 107,05	3,60
TOTAL ALLEMAGNE			114 078 959,26	35,00
AUTRICHE				
OMV AG	EUR	123 000	2 707 230,00	0,83
TOTAL AUTRICHE			2 707 230,00	0,83
BELGIQUE				
ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	129 640	12 168 010,40	3,73
TOTAL BELGIQUE			12 168 010,40	3,73
ESPAGNE				
AMADEUS IT HOLDING	EUR	152 000	5 028 920,00	1,54
IBERDROLA S.A.	EUR	525 000	2 938 425,00	0,90
REPSOL	EUR	424 521	6 599 178,95	2,03
REPSOL SA RTS 08-01-15	EUR	424 521	194 006,10	0,06
TOTAL ESPAGNE			14 760 530,05	4,53
FRANCE				
ALSTOM	EUR	92 940	2 496 368,40	0,77
AXA	EUR	518 268	9 953 336,94	3,05
BNP PARIBAS	EUR	462 168	22 766 395,68	6,98
CASINO GUICHARD PERRACHON	EUR	78 991	6 039 651,86	1,85
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	130 000	4 579 900,00	1,41
CREDIT AGRICOLE	EUR	260 000	2 797 600,00	0,86
ESSILOR INTERNATIONAL	EUR	96 292	8 924 342,56	2,74
GDF SUEZ	EUR	288 027	5 596 364,61	1,72
KERING	EUR	39 000	6 220 500,00	1,91
KLEPIERRE	EUR	20 682	738 967,86	0,23
LEGRAND SA	EUR	26 500	1 153 942,50	0,35
L'OREAL	EUR	47 808	6 659 654,40	2,04
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	134 090	7 997 127,60	2,45
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	118 800	7 200 468,00	2,21
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	41 720	3 390 584,40	1,04
TECHNIP	EUR	47 400	2 342 271,00	0,72
UNIBAIL-RODAMCO	EUR	25 223	5 368 715,55	1,65
VALEO	EUR	16 000	1 657 600,00	0,51
VINCI (EX SGE)	EUR	116 733	5 312 518,83	1,63
TOTAL FRANCE			111 196 310,19	34,12
IRLANDE				
CRH PLC	EUR	218 000	4 338 200,00	1,33
TOTAL IRLANDE			4 338 200,00	1,33

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
SNAM	EUR	1 554 399	6 373 035,90	1,96
UNICREDITO RAGGRUPAMENTO	EUR	1 520 000	8 109 200,00	2,48
TOTAL ITALIE			14 482 235,90	4,44
LUXEMBOURG				
SES	EUR	280 000	8 320 200,00	2,55
TOTAL LUXEMBOURG			8 320 200,00	2,55
NORVEGE				
STATOILHYDRO	NOK	225 000	3 264 764,43	1,00
TOTAL NORVEGE			3 264 764,43	1,00
PAYS-BAS				
ASML HOLDING NV	EUR	117 000	10 471 500,00	3,21
ING GROEP	EUR	518 000	5 609 940,00	1,72
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	950 000	2 496 600,00	0,77
RANDSTAD HOLDING	EUR	65 000	2 603 900,00	0,80
ROYAL PHILIPS	EUR	233 201	5 631 804,15	1,73
UNILEVER	EUR	200 804	6 554 242,56	2,01
TOTAL PAYS-BAS			33 367 986,71	10,24
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur marchés réglementé ou assimilé			318 684 426,94	97,77
TOTAL Actions et valeurs assimilées			318 684 426,94	97,77
Organismes de placement collectif				
OPCVM français et FIVG destinés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membre de l'UE				
FRANCE				
LBPAM EONIA 3-6 MOIS I FCP 5DEC	EUR	1 603	16 547 576,64	5,08
TOTAL FRANCE			16 547 576,64	5,08
TOTAL OPCVM français et FIVG destinés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membre de l'UE			16 547 576,64	5,08
TOTAL Organismes de placement collectif			16 547 576,64	5,08
Créances représentatives de titres prêtés				
FRANCE				
CREDIT AGRICOLE	EUR	700 000	7 532 000,00	2,31
KLEPIERRE	EUR	50 000	1 786 500,00	0,55
TOTAL FRANCE			9 318 500,00	2,86
PAYS-BAS				
ING GROEP	EUR	562 000	6 086 460,00	1,87
TOTAL PAYS-BAS			6 086 460,00	1,87
TOTAL Créances représentatives de titres prêtés			15 404 960,00	4,73
Indemnités sur titres prêtés			612,94	0,00
Créances			136 739,70	0,04
Dettes			-18 354 952,48	-5,63
Comptes financiers			-6 493 978,71	-1,99
Actif net			325 925 385,03	100,00
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO C	EUR	615 400,45394	139,64	
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO S	EUR	914 647,14844	91,83	
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO I	EUR	1 549,00000	12 496,35	
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO D	EUR	1 168 265,37162	115,56	
LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO E	EUR	147,47135	11 053,65	

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(SELON INSTRUCTION FISCALE DU CGI: N°140 51 - 2 - 05 DU 11 AOUT 2005)

Portefeuille : LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO

DECOMPOSITION DU COUPON ACTION : LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Actions ouvrant droit à réfaction et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 401 918,45	EUR	1,20	EUR
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
TOTAL	1 401 918,45	EUR	1,20	EUR

**LBPAM RESPONSABLE ACTIONS
EURO**

Société d'Investissement à Capital Variable

34, rue de la Fédération
75737 Paris Cedex 15

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2014

LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO

Société d'Investissement à Capital Variable

34, rue de la Fédération
75737 Paris Cedex 15

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2014

En exécution de la mission qui nous a été confiée , nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la SICAV LBPAM RESPONSABLE ACTIONS EURO établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour fonder une opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de réglementation comptable exposé dans l'annexe.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont notamment porté sur le respect des principes et méthodes comptables applicables aux OPC.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 20 mars 2015

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Olivier GALIENNE